



Assurance maladie et accident pour chien et chat

Imaginez par exemple...

- En promenade: votre chien se rue sur une voiture et se blesse en la heurtant.
- Mal de dent: votre chat doit se faire arracher une dent infectée.
- Randonnée en montagne: votre chien se casse une patte et doit se faire opérer.

Dans de tels cas, l'assurance animaux de compagnie prend en charge les conséquences financières à concurrence de la somme d'assurance convenue et vous permet ainsi d'offrir les meilleurs soins à votre compagnon à quatre pattes.

L'essentiel en bref

- Prise en charge des frais de traitements ambulatoires ou stationnaires prodigués par un vétérinaire diplômé à des chiens et des chats malades ou accidentés
- Peuvent être admis à l'assurance les chiens dès l'âge de trois mois jusqu'à l'âge de quatre ans révolus et les chats dès l'âge de trois mois jusqu'à l'âge de six ans révolus
- Une fois qu'ils ont été admis à l'assurance, les animaux peuvent rester assurés jusqu'à la fin de leur vie
- L'assurance accident pour les chats est disponible:
dès CHF 3.95 / mois; l'assurance maladie dès CHF 4.65 / mois
- L'assurance accident pour les chiens est disponible:
dès CHF 6.85 / mois; l'assurance maladie dès CHF 11.35 / mois
- L'assurance est valable au domicile ainsi que lors de voyages en Suisse et à l'étranger
- Propriétaires de plusieurs animaux profiterons d'un rabais
- En tant que assurance coopérative nous vous octroyons tous les 2 ans un rabais de 20%

On compte en Suisse quelque 7,6 millions d'animaux domestiques – presque autant que d'êtres humains -, dont environ 1,4 million de chats et 500 000 chiens. Nous proposons une assurance maladie et accidents pour les animaux de compagnie.

Ultrasons, chirurgie cardiaque ou physiothérapie: les frais de vétérinaire, de médicaments et de clinique peuvent lourdement grever le budget du ménage.

Or, vous pouvez vous mettre à l'abri de ce genre de mauvaise surprise en assurant votre chien ou votre chat contre les risques maladie et accidents. Nous vous offrons de solides prestations pour une prime avantageuse.

Quels animaux de compagnie peut-on assurer?

- Les chiens dès l'âge de trois mois jusqu'à l'âge de quatre ans révolus.
- Les chats dès l'âge de trois mois jusqu'à l'âge de six ans révolus.

Qu'est-ce qui est assuré?

- Accident: votre chien se fait renverser par une voiture ou se casse une patte lors d'une randonnée en montagne et doit être opéré.
- Maladie: votre protégé doit se faire arracher une dent infectée ou traiter pour un problème d'uretère ou pour une allergie.
- Prise en charge des frais de traitements ambulatoires ou stationnaires prodigués par un vétérinaire à des chiens et des chats malades ou accidentés. Sont couverts en particulier les interventions chirurgicales, les traitements homéopathiques ou par acupuncture, les médicaments, les séjours en clinique vétérinaire et les transports en ambulance pour animaux.

Contactez nous au +41 79 425 08 09 ou info@dog-matos.ch



Assurance maladie et accident pour chien et chat

Demande de devis

Type d'assurance *

Accident

Maladie

Type d'animal *

Nbr. Chien

Nbr. Chat

(Si vous désirez assurer plusieurs animaux mettez le nombre dans les cases et remplissez les noms âge race en suivant et en séparant avec un /)

Franchise

200.-

500.-

Couverture

2'000.-

3'000.-

4'000.-

5'000.-

Nom de l'animal *

Age de l'animal *

Espèce / Race *

Numéro de puce

Preneur d'assurance

Civilité *

Madame

Monsieur

Nom *

Prénom *

Date de naissance *

Rue et no *

Code postal *

Lieu *

Téléphone *

Email *

Quelle forme de contact préférez-vous ? *

Téléphone

Email

Avez-vous déjà une assurance animal ? *

Non

Oui, quelle assurance ?

* Champs obligatoires

Date

Traité par